Envoyé en préfecture le 20/12/2023
Reçu en préfecture le 20/12/2023
Publié le
ID : 064-216404178-20231213-D_2023_079-DE

VILLE DE NAY

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13/12/2023

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 23

Présents : 17

Nombre de suffrages : 23

Date de convocation
08/12/2023

Date d'affichage
08/12/2023

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :
../../....
et publication du :
../../....

L'an deux mille vingt-trois, le treize décembre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BOURDAA Bruno.

Etaient présents :
Mme BIDART Michelle, Mme BLANDIE Marie-Christine, M. BONNASSIOLLE Daniel, M. BONNASSIOLLE Jean-Pierre, M. BOURDAA Bruno, M. CHABROUT Guy, M. DEQUIDT Alain, Mme DURAND Pascale, Mme MAURIN Marina, M. METGE Jean-Paul, M. MIMIN Matthieu, Mme MOUSSU-RIZAN Renée, Mme MULLER Véronique, Mme PAYOT Marie, M. PEDROSA Raphaël, Mme VILLENEUVE Jocelyne, Mme WEISS Myriam

Procuration(s) :
M. JUNQUET Fabien donne pouvoir à Mme DURAND Pascale, M. BONNASSIOLLE Pierre donne pouvoir à M. CHABROUT Guy, Mme TRIEP-CAPDEVILLE Monique donne pouvoir à Mme MAURIN Marina, Mme HONTAA Corinne donne pouvoir à M. METGE Jean-Paul, M. SANCHEZ Laurent donne pouvoir à Mme BIDART Michelle, M. DE VICARI Olivier donne pouvoir à M. PEDROSA Raphaël

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :
M. BONNASSIOLLE Pierre, M. DE VICARI Olivier, Mme HONTAA Corinne, M. JUNQUET Fabien, M. SANCHEZ Laurent, Mme TRIEP-CAPDEVILLE Monique

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme DURAND Pascale

Numéro interne de l'acte : 79
Objet : Avenant n°2 au bail de la caserne de gendarmerie

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 14 janvier 2009 le bail de la gendarmerie conclu en 1999, a été renouvelé pour une période de 9 ans jusqu'en 2017. Par acte du 7 septembre 2018, la commune a renouvelé le bail à usage de la caserne de gendarmerie située 6 rue du souvenir français à Nay, composée de locaux de services et techniques et de vingt logements.

Il précise que la gendarmerie a sollicité des travaux d'amélioration consistant à créer une ouverture sur un mur porteur, à poser douze grilles de protection sur les ouvrants du rez-de-chaussée et à installer une alarme anti-intrusion. Ces travaux, financés par la ville de Nay, ont été réceptionnés le 27 juin 2023 pour un montant de 21161€. Il a été convenu avec

Envoyé en préfecture le 20/12/2023
Reçu en préfecture le 20/12/2023
Publié le
ID : 064-216404178-20231213-D_2023_079-DE

l'Etat la prise en charge de ces travaux à hauteur de 18555,85€ et de majorer le loyer sur une période de cinq ans à hauteur de 3711,17€ par an du 1er juillet 2023 au 30 juin 2028.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver l'avenant n°2 fixant le nouveau prix du bail.

CECI ETANT EXPOSE,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE les termes de l'avenant n° 2 au bail du 7 septembre 2018 entre la commune et l'Etat pour l'ensemble immobilier à usage de caserne de gendarmerie fixant la majoration de loyer à hauteur de 3711,17€ par an du 1er juillet 2023 au 30 juin 2028.

AUTORISE le Maire ou l'adjoint délégué à signer l'avenant et tout document relatif à ce dossier.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à NAY
Le Maire,
Signé BB
Bruno BOURDAA